

Rédigé par : Boukmis B. BOUNAB
Tel : 02 40 99 31 96

Réf : DEER6D50119CR_2018_09_17

Nantes, le 20 septembre 2018

Compte-rendu n°20

Objet de la réunion : **Comité Technique Intercommunal (CTI) – Dédié BOUYGUES Télécom AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN**

« Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole »

Date de la réunion: **17/09/2018** - Lieu: **MAIRIE DE NANTES - HOTEL DE VILLE - SALLE MELLIER 23 RUE DE STRASBOURG**

Participants :

Communes Membres de Nantes Métropole:

Communes	Elu(e) référent	Agent référent
BOUAYE	Jacques GARREAU (Maire)	Rozenn BRETAUDEAU (Excusée)
BOUGUENAIS	Christine LANDREAU (Excusée)	Isabelle CAIGNON
NANTES	Catherine BASSANI	Boukmis B. BOUNAB
SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU	Jean-Claude LEMASSON (Maire) (Excusé)	Antoine GOHIN (Excusé)
VERTOU	Michèle LE STER (Excusée)	Philippe SCHWARTZ

Exploitants d'infrastructures radioélectriques:

BOUYGUES TÉLÉCOM	Aline SOUPAULT Bertrand AUREGEAU François MALARD	Chargée des Relations Extérieures
ORANGE	Vincent BONNOT	Responsable Territorial Négociation

Nantes Métropole (Directions):

Direction Energie, Environnement et Risques	Virginie THUNE (Excusée)	Directrice
Pôle Environnement et Biodiversité (DEER)	Claire BATIFOULIER (Excusée)	Responsable

Diffusion : Présents et excusés

Copie pour information :

ELUS ET CHARGÉS DE QUARTIERS NANTAIS, CONCERNÉS PAR UN PROJET :

Catherine PIAU, Adjointe de quartier **NANTES ERDRE – Laure FAYOLLE**, Chargée de quartier

Alain ROBERT, Adjoint de quartier **ILE de Nantes – Laurence CROCHET**, Chargée de quartier

Fabienne PADOVANI, Adjointe de quartier **Hauts Pavés / Saint Félix – Catherine THAREAU**, chargée de quartier

Fabrice ROUSSEL, 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole et Président de la Commission Consultative Intercommunale, instance de la Charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole.

Franckie TRICHET, Adjoint au Maire de Nantes, délégué à l'Innovation et au numérique

Olivier PARCOT (DGS Nantes Métropole), Philippe MAREST (DGESU), Eric CHEVALIER (DGDCT), Beatrice MERAND (DGDEAI), Nathalie HOPP (DGR), Florent CORTET (BATI), Nathalie ROBIN (DSFIL), Nicolas GUILLAUME (DTP), Laila NAASSILA (DUR), les DGS des 24 communes, les référents « Charte » (Elus et agents) des 24 communes membres,.

Préambule

Conformément à la Charte, les communes siègent au Comité Technique Intercommunal lorsqu'un projet d'implantation ou de modification concerne leur commune (*Article 3.2.3- COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL de la Charte Intercommunale*).

Chaque Dossier d'Information Mairie (projet) présenté en séance a reçu un accord de principe ferme du bailleur (propriétaire ou délégataire) pour accueillir les stations radioélectriques sur son patrimoine.

**** L'AVIS DE CONFORMITE A LA CHARTE AUTORISE L'EXPLOITANT À DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME (PC OU DP) SANS QUE CET AVIS NE PRÉJUGE DE LA DÉCISION ADMINISTRATIVE ****

1. PROJETS D'IMPLANTATION DE STATIONS RADIOÉLECTRIQUES (DOSSIERS D'INFORMATION MAIRIE) – AVIS communes membres AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE HERTZIEN du territoire de Nantes Métropole (Bas, Haut et Très Haut Débit *mobile*)

Communes	Localisation	N°	Projet (*)	Opérateur	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE	OBSERVATIONS / COMMENTAIRES
BOUAYE	LIEU DIT « CHAMPS D'AVAUX »	1	T51625	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	<p>L'opérateur doit présenter un nouveau projet intégrant un pylône monotube et dimensionné pour un 2^{ème} opérateur. De plus, l'implantation doit être étudiée sur une parcelle attenante ZK16 offrant une meilleure intégration environnementale (visuel) et les accès nécessaires.</p> <p>L'opérateur, la commune et le guichet unique de Nantes Métropole s'engagent à étudier et à statuer sur ce nouveau projet dans un délai court.</p>

Communes	Localisation	N°	Projet (*)	Opérateur	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE?	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
BOUAYE	LIEU DIT « LE MORTIER »	2	T51626	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	L'opérateur doit présenter un nouveau projet sur une parcelle plus au nord et en limitant l'impact environnemental (visuel) L'opérateur, la commune et le guichet unique de Nantes Métropole s'engagent à étudier et à statuer sur ce nouveau projet dans un délai court.
BOUGUENAI	RUE DE LA TOURNELLE	3	T51624	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	L'opérateur doit étudier et présenter un nouveau projet sur d'autres emprises plus au nord.
NANTES	25 rue PORT BOYER (Quartier Nantes Erdre)	4	T51804	BOUYGUES TELECOM	OUI	- Pas de présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres - Accord du bailleur confirmé - Simulation exposimétrique aux CEM dans les normes - Présence d'autres infrastructures radioélectriques sur le site - Intégration architecturale semblable aux stations déjà présentes sur le site

Communes	Localisation	N°	Projet (*)	Opérateur	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE?	OBSERVATIONS / COMMENTAIRES
NANTES	112 rue PAUL BELLAMY (Quartier Hauts Pavés / Saint Félix)	5	T51815	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	Les éléments du projet exposés ne permettent pas de l'apprécier pleinement et de formuler un avis. Attente de nouveau plan et de photos montages plus précises.
	6 rue PAUL RAMADIER (Quartier Ile de Nantes)	6	T51790	BOUYGUES TELECOM	OUI	Projet en substitution d'un site démantelé à proximité (15avenue ALEXANDRE MILLERAND) L'opérateur devra fournir des simulations d'exposimétrie aux champs électromagnétiques au vue de la proximité de l'établissement particulier (école) Des mesures réelles seront réalisées à la mise en service.
SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU	11 ROUTE DE GAUCHOUX	7	T51621	BOUYGUES TELECOM	AJOURNE	La commune s'oppose à ce projet en l'état sur cette emprise agricole et souhaite consulter le PLU(M) pour consolider sa position.
	ZA LA FORET – AVENUE DE LA FORET	8	T51630	BOUYGUES TELECOM	OUI	- Pas de présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres - Accord du bailleur confirmé - Simulation exposimétrie aux CEM dans les normes

Communes	Localisation	N°	Projet (*)	Opérateur	AVIS DE CONFORMITÉ À LA CHARTE?	OBSERVATIONS /COMMENTAIRES
VERTOU	27 rue de la VERTONNE	9	T51614	BOUYGUES TELECOM	OUI	- Pas de présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres - Accord du bailleur confirmé - Simulation exposimétrique aux CEM dans les normes

* Les Dossiers d'Information Mairie (DIM) décrivant le projet peuvent être consultés auprès des communes concernées ou auprès du Guichet Unique de Nantes Métropole (Direction Energies Environnement Risques). La référence des projets correspond au code du futur site radioélectrique.

2. SUIVI PROJETS

- NANTES - ZAC Ile de Nantes**

RAPPEL : Rue Tonkin (Ile de Nantes):

La mise en service du Pylône BOUYGUES TELECOM multi-opérateurs, destiné à se substituer au pylône restant sur le périmètre du futur CHU est à ce jour perturbée retardée par un raccordement illicite (présence d'un camp de Migrants d'Europe de l'Est) qui provoque une baisse de tension anormale de l'alimentation électrique de la station radio-électrique (pylône/antennes).

Futur CHU :

Plusieurs rencontres, regroupant le CHU (et ses aménageurs), la SAMOA, Nantes Métropole et les opérateurs permettent de lancer la réflexion sur l'aménagement numérique hertzien (Indoor et Outdoor) du futur CHU. Cet aménagement doit permettre aussi de couvrir, au préalable «le village chantier ».

3. CALENDRIER - PROCHAINS COMITES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

DATES	LIEU	
Mardi 23 octobre à 14h00	Salle Johardière Bâtiment Valmy 11 avenue Carnot 44923 NANTES	Afin d'accorder le délai prévu par la Loi ABEILLE et par la Charte Intercommunale, pour une étude préalable des projets d'implantation, entre le Guichet Unique et les Communes membres, les opérateurs sont invités à communiquer, 1 mois avant la date du Comité Technique , les projets (DIM) à inscrire à l'ordre du jour du prochain comité, au Guichet Unique.
Mardi 18 décembre à 14h00		

RAPPEL: Les projets (DIM) doivent être envoyés aux communes membres et au Guichet Unique